



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 195-2020
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive :
N° d'affaire : 2020.RRGR.252

Déposée le : 14.06.2020

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Gerber (Schüpfen, PBD) (porte-parole)
Mühlheim (Bern, pvl)
Freudiger (Langenthal, UDC)
Schwarz (Adelboden, UDF)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 03.09.2020

N° d'ACE : 1214/2020 du 4 novembre 2020
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Rejet**

Pas de financements croisés par SITEM !

Le Conseil-exécutif est chargé de présenter pour chaque affaire passée et à venir regardant Sitem-Insel SA, une déclaration spontanée du Groupe de l'île et de l'Université de Berne qui certifie que les ressources demandées (personnel, locaux et installations) vont uniquement à la médecine translationnelle. Les moyens accordés à Sitem-Insel SA ne doivent pas servir à financer d'autres recherches, des prestations déjà couvertes par le forfait par cas ou le tarif rétribuant les prestations médicales (Tarmed), ou des tiers.

Développement :

Par l'AGC 2015.RRGR.978, les subventions d'exploitation pour la mise en place du « Centre de compétences national en médecine translationnelle et entrepreneuriat (Sitem-Insel SA) » ont été adoptées. Un crédit d'engagement d'un montant de 1 922 000 francs l'a été également pour les frais de location et l'amortissement, à partir de l'été 2019, des aménagements locatifs de l'Institut des maladies infectieuses (ifik), de l'Institut de technologies chirurgicales et de biomécanique ISTB/ARTORG Center for Biomedical Engineering Research et des cliniques de médecine dentaire dans le nouveau bâtiment de Sitem-Insel SA, auquel viennent s'ajouter les dépenses uniques pour des mesures de suivi des travaux d'un montant de 200 000 francs. Cette autorisation de dépenses est valable huit ans, soit jusqu'au 30 novembre 2027. Enfin, la loi sur l'encouragement de l'innovation du 27 janvier 2016 (LEI ; RSB 901.6) a été adoptée.

Etant donné que les bâtiments de Sitem-Insel SA sont sur le site de l'île, cet argent pourrait servir à autre chose que la médecine translationnelle. Il est important que tous les moyens susmentionnés soient consacrés à la médecine translationnelle.

Motivation de l'urgence : L'affaire concernant les subventions supplémentaires accordées à Sitem-Insel SA en 2020 (crédit complémentaire à l'AGC 2015.RRGR.978) a causé un certain mécontentement. Il convient de clarifier les choses sans attendre.

Réponse du Conseil-exécutif

Du point de vue du Conseil-exécutif, la déclaration spontanée à remplir par le Groupe de l'Ille et l'Université de Berne n'est pas indispensable. Il rejette la motion car plusieurs mécanismes ont déjà été mis en place pour mieux garantir que les locaux de sitem-insel SA accueillent uniquement de la médecine translationnelle :

- Depuis sa création, sitem-insel SA poursuit le même objectif de promotion de la recherche translationnelle et se positionne tant en Suisse qu'à l'international en tant que centre national de compétences technologiques. A ce titre, la société vise l'amélioration des conditions générales dans lesquelles est exercée la médecine translationnelle à l'échelle régionale, nationale et internationale. La médecine translationnelle a pour but de transférer de nouvelles découvertes et de nouveaux produits issus des derniers développements industriels et de la recherche fondamentale vers des applications cliniques ou inversement. La translation est une discipline axée sur les processus et les acteurs, qui réunit de nombreuses parties prenantes de l'industrie, des hautes-écoles, des cliniques et des autorités. L'objectif et l'essence de la recherche translationnelle sont définis dans les statuts, dans les rapports officiels (par ex. rapport annuel aux actionnaires) et sur le site Internet de sitem-insel¹.
- Les contrats de bail passés avec l'Office des immeubles et des constructions du canton de Berne (OIC) pour les plateformes de l'Université de Berne ainsi que les contrats passés avec le Groupe de l'Ille pour ses plateformes définissent au chiffre 2.1 l'affectation de l'objet loué, soit l'utilisation dans le domaine de la médecine translationnelle et de l'entrepreneuriat, et stipulent que le locataire s'engage à n'utiliser l'objet loué pour aucun autre objectif que celui défini contractuellement. En outre, toute modification de l'usage doit recueillir le consentement écrit du bailleur.
- Le chiffre 6 des contrats de bail passés porte sur la sous-location et la transmission du contrat de bail. Il sert par ailleurs à garantir que l'affectation définie au chiffre 2.1 est aussi respectée dans le cadre d'éventuels rapports de sous-location et de transmission des contrats. Concernant les plateformes pour lesquelles des contrats de sous-location ont été conclus (par ex. le *Clinical Trials Unit*), une autorisation écrite doit avoir été obtenue auprès de sitem-insel SA.
- Les plateformes qui occupent déjà à l'heure actuelle la quasi-intégralité des locaux du nouveau bâtiment de sitem-insel SA ont été sélectionnées par le conseil d'administration sur recommandation du conseil consultatif scientifique (*Advisory Board*). Des expert-e-s renommé-e-s de la médecine translationnelle siègent au sein de ces deux organes et garantissent le respect du but statutaire de la société. Le canton de Berne et la Confédération disposent d'une représentation permanente sans droit de vote au conseil d'administration en qualité d'organe de surveillance et, ce faisant, sont informés en tout temps et peuvent intervenir au besoin pour garantir le respect des prescriptions applicables au subventionnement.
- Le choix des plateformes et des projets acceptés à sitem-insel est effectué, sur recommandation de l'*Advisory Board*, entre autres selon les critères du « Potentiel d'innovation et de translation » (industrie, site médical, hautes-écoles), des « Initiateurs/exploitants » (compétences spécialisées, réseautage avec des utilisateurs potentiels issus de l'industrie et des hautes-écoles et/ou avec des chercheurs en médecine), des « Preuves de l'investissement financier de l'industrie, des hautes-écoles, des hôpitaux et d'autres institutions publiques » ainsi que de la « Stratégie régionale » (lacunes au niveau régional, priorité stratégique pour les hautes écoles, les hôpitaux et l'industrie régionale). Enfin, l'évaluation est établie par l'*Advisory Board* en faveur ou contre la réalisation d'une plateforme en fonction des propositions écrites et standardisées des exploitants ainsi que de leur présentation devant l'*Advisory Board*.

¹ Voir : <https://sitem-insel.ch/en/>

- Il ressort clairement du rapport sur l'affaire de crédit « Location pour la Faculté de médecine de l'Université de Berne »² que les instituts universitaires bernois, locataires pour une période définie dans le bâtiment de sitem-insel et dont le loyer est pris en charge par le canton, travaillent dans la recherche translationnelle. Il s'agit d'une part d'instituts de recherche (ArtOrg, laboratoire de recherche en médecine dentaire) qui ont un lien étroit avec la translation et qui œuvrent au développement et à l'optimisation de technologies. D'autre part, l'Université exploite aussi un laboratoire de haute sécurité (labo BSL-3) pour l'ifik au sein de sitem-insel. Des bactéries et des virus extrêmement contagieux y sont étudiés (par ex. dans le contexte de la COVID-19). Le laboratoire se positionne en qualité d'interface entre recherche, développement et diagnostic ; il est donc également axé sur l'activité translationnelle. Son travail s'inscrit dans le cadre d'un catalogue de prestations clairement défini et n'est pas orienté sur la rentabilité. Le Conseil-exécutif profite de l'occasion pour rappeler qu'un crédit complémentaire a été accordé lors de la session d'été 2020 pour compenser les répercussions négatives de la crise du coronavirus sur le développement et le *business plan* de sitem-insel SA en 2020 (AGC 2015.RRGR.978³) afin de minimiser les conséquences sur les finances et la réputation du canton de Berne. L'objectif de ce financement supplémentaire est que sitem-insel SA poursuive son développement selon le calendrier prévu et devienne financièrement autonome au début de l'année 2025 malgré la crise du coronavirus.

Destinataire

– Grand Conseil

² Voir session de novembre 2018 : rapport, page 8 : « Seuls les secteurs des instituts qui concernent la recherche translationnelle déménageront dans le bâtiment de sitem-insel SA » ; <https://www.gr.be.ch/gr/fr/index/geschaefte/geschaefte/suche/geschaefte.gid-77082873eb4842f1b15ce9e53a1a666c.html>

³ Voir <https://www.gr.be.ch/gr/fr/index/geschaefte/geschaefte/suche/geschaefte.gid-96be177ac3ac4780b030ac89cb448963.html>.